



La France a interdit définitivement les *puffs*. Le 13 février 2025, cette interdiction lutte contre le tabagisme chez les jeunes et une lutte contre la pollution.

Leurs arômes sucrés avaient séduit une grande partie de la jeunesse. Les puffs, ces cigarettes électroniques jetables prêtes à l'emploi, sont désormais officiellement interdites sur le territoire français. Une mesure radicale, mais jugée nécessaire pour protéger les générations futures et préserver la planète.

Un danger pour la jeunesse

La lutte contre les puffs s'est développée autour de deux préoccupations majeures. Même si leur vente est interdite aux mineurs, ces cigarettes électroniques ont trouvé leur place dans les cours de récréation. Les puffs sont une initiation au tabagisme, grâce à la nicotine présente à l'intérieur, selon Zoé.B élève de 4ème3 : « C'est bien car ça va éviter aux jeunes de faire des bêtises avec le tabac et la nicotine ».

Les saveurs fruitées et gourmandes ont rendu les puffs particulièrement attirantes pour les adolescents, ignorant les risques à la dépendance de nicotine, selon Coline.LM élève de 4ème3 : « Je trouve ça bien car ça n'incite plus les jeunes à se tourner vers le tabagisme et il y aura moins de cancers. »

L'impact environnemental des *puffs*

Composées de plastique, de batteries et d'objets électroniques non recyclables, ces cigarettes jetables deviennent des déchets de la vie quotidienne avec un impact important sur l'écologie. Leur courte durée de vie et leur usage unique les transforment en désastre pour l'environnement, s'ajoutant à la montagne des déchets électroniques.

Sources : Loi n° 2025-XXX du 24/02/2025 - Débat parlementaire
- Communiqué de presse du Ministère de la Santé et de la Prévention - Analyse d'association de lutte contre le tabagisme
- Rapport d'organisation environnementale sur les déchets électroniques.

Une réponse politique ferme

Le processus législatif, débuté en novembre 2022, a mené à un choix rapide du Parlement, porté par une large majorité des votes, l'urgence d'agir face à la réputation croissante de ces produits chez les jeunes. L'interdiction concerne la vente et distribution gratuite des puffs sur le territoire Français. Cette mesure ne s'applique pas aux cigarettes électroniques rechargeables (CE), qui sont encore autorisées sous certaines conditions.

L'interdiction est très importante pour les associations contre le tabagisme et les organisations environnementales, pour eux c'est une victoire. Il y aura une potentielle migration vers les cigarettes électroniques rechargeables. Mais l'objectif principal est de protéger la santé des jeunes de la consommation de nicotine et l'impact environnemental. Reste à savoir si cette mesure est efficace sur le long terme et si les habitudes des jeunes changent. Selon Mme HAVET, professeur de français : « Les puffs sont un fléau chez les jeunes, endiguer ce problème permettra sûrement une réduction de la consommation chez les mineurs. Néanmoins il faut rester réaliste, la consommation s'arrêtera-t-elle réellement ? ».

Les jeunes arrêteront réellement de consommer la *puff* et les cigarettes électroniques ?